QUI SOMMES-NOUS ?

ENSEIGNANTE-COORDONNATRICE DU DISPOSITIF

LAETITIA LAMBERT

ACCOMPAGNANTE D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) : CLAIRE MOUILLON

NOS PARTENAIRES:

ENSEIGNANT RÉFÉRENT
(LE LIEN AVEC LA MDPH) :
MARIE-LAURE PLANTUREUX

LES PROFESSEURS DES CLASSES D'INCLUSION

PARTENAIRES DU SECTEUR MÉDICO SOCIAL :
MÉDECIN ET INFIRMIÈRE SCOLAIRE
INFIRMIÈRE, ASSISTANTE SOCIALE,
MÉDECIN SCOLAIRE

SERVICES DE SOINS EXTÉRIEURS
(SESSAD, CMP..)

IEN ASH :
SYLVIE SALLES

ULIS TFC
troubles des fonctions cognitives

COLLÈGE MARCELLE PARDÉ

UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 : qui définit dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré ULIS pour apporter « une réponse adaptée aux besoins de certains élèves en situation de handicap »
Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015
Les Ulis constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.
Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

UN DISPOSITIF

L'ULIS de Marcelle Pardé est une **ULIS-collège TFC** (Troubles des Fonctions Cognitives), qui met en oeuvre la scolarisation d'élèves en situation de handicap cognitif. L'apprentissage y est mis œuvre par **l'alternance** de phases d'enseignement au sein d'une **classe** de **référence** et de temps de regroupement spécialisé assurés par l'enseignante-coordonnatrice du dispositif.
Elle accueille un groupe de 12 élèves au maximum. Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un **enseignement adapté** dans le cadre de regroupements et dont la **situation de handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.** Chaque élève du dispositif est inscrit administrativement dans une classe de référence du collège et participe, selon ses possibilités, à des temps d'inclusion dans cette classe de l'établissement où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Il sera, dans la mesure du possible, accompagné par l'AESH de l'ULIS, qui aidera l'élève à travailler en **autonomie** en aidant à la prise de note par exemple, en reformulant les consignes ....
L'inclusion est favorisée par l'immersion de l'élève au sein de sa classe d'inclusion, en étant le plus possible mêlé au groupe et non isolé avec ses camarades d'ULIS ou avec l'AESH.

OÙ NOUS TROUVER?

SALLE E101

Cet espace de travail est pensé et aménagé pour accueillir un petit nombre d'élèves, dans un cadre sécurisant et propice à la concentration et aux apprentissages.

DES PROFESSIONNELS

Le dispositif ULIS est dirigé par l'enseignante-coordonnatrice, Mme Laetitia Lambert. C'est une enseignante de premier degré spécialisée dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.
Elle est secondée par une AESH-co, Mme Claire Mouillon qui accompagne les élèves au quotidien dans leur classe d'inclusion ou dans le dispositif ULIS.

DU MATÉRIEL ADAPTÉ

Des outils de manipulation, des jeux pédagogiques ainsi que du matériel adapté est à disposition des élèves en classe et parfois à domicile ou en inclusion.

DES EMPLOIS DU TEMPS

Les élèves qui bénéficient de l'ULIS font tous partie d'une classe au même titre que les autres enfants du collège. Ils viennent travailler dans le dispositif pour tous les domaines où leurs difficultés sont trop conséquentes et lorsqu'ils ne sont pas en mesure de suivre les apprentissages avec leurs camarades de classe. Chaque élève a donc un **emploi du temps individualisé** en fonction de ses besoins.

RÔLE DE L'ENSEIGNANTE-COORDONNATRICE

La coordonnatrice met en œuvre le **projet personnalisé de scolarisation** de chacun des élèves relevant du dispositif. Elle est un des partenaires de la réussite éducative des élèves dont elle a la charge, aux côtés su DAMS/DAME, du CMPP, hôpitaux de jour...
Elle est une enseignante du collège et, à ce titre, elle peut travailler en co-intervention avec une ou plusieurs classes. Elle est également être personne **ressource** dans l'adaptation pédagogique pour les élèves en situation de handicap de l'établissement.